



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
CHAMPAGNE-ARDENNE

**Assemblée Générale à DER NATURE-51
Samedi 30 avril 2022**

Le président ouvre la séance à 10h15. Il remercie les personnes présentes : les personnalités, les adhérents, les responsables de pôles (Aurélien DESCHATRES et Aymeric MIONNET), les autres salariés, Madame LEBONVALET, les membres du Conseil d'administration et les personnes excusées. Il rappelle l'ordre du jour.

Rapport moral (Etienne CLEMENT)
Rapport d'activités (Aurélien DESCHATRES et Aymeric MIONNET)
Rapport financier (Madame LEBONVALET)
Compte-Rendu du commissaire aux comptes (Didier GENEVOIS)
Coordination LPO Grand-Est
Présentation des actions et du rôle de l'OFB par Guillaume WIDIEZ.
Conseil d'administration et renouvellement :
Questions-Réponses

Le président désigne deux personnes scrutatrices et deux secrétaires de séance : aucune opposition aux personnes désignées.

Scrutateurs : Marie DELIGNY et Anne-Sophie GADOT.

Secrétaires de séance : Claude BOUILLON et Louis PARISEL.

Rapport moral par le Président de la LPO Champagne-Ardenne Etienne CLEMENT :

Mesdames, Messieurs,

Dans le premier rapport commun élaboré et paru le 10 juin 2020, les experts de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et ceux du GIEC ont souligné que les crises climatiques auxquelles nous devons désormais faire face et la perte de la biodiversité sont étroitement liées et se renforcent mutuellement : "*Aucune des deux*

ne pourra être résolue avec succès si les deux ne sont pas abordées ensemble", affirme le panel de scientifiques.

Enfin rappelons également que si le vivant disparaît actuellement sur notre planète, la principale raison n'en est pas le réchauffement climatique. L'artificialisation des terres, la surexploitation des ressources, l'agriculture intensive, le dérangement et la destruction directe des espèces en sont les principales causes.

Il convient donc d'interagir sur ces causes pour limiter cette érosion sur laquelle nous alertons depuis de nombreuses années, rejoignant en cela les préoccupations de plus en plus de français comme en témoigne un sondage réalisé quelques semaines avant ces dernières échéances électorales.

Des urgences dont on aurait pu penser qu'elles soient omniprésentes durant cette période présidentielle. Force est de constater que ces graves bouleversements en cours et à venir sont restés largement absents dans ces débats dominés par les questions de pouvoir d'achat et d'immigration.

Et comme dit par les deux acteurs principaux de "EN MEME TEMPS", la nouvelle comédie des "Groslandais" Benoit Delépine et Gustave Kervern : *"Si on parlait davantage des migrants que des migrants, on aurait des campagnes électorales moins pourries"!*

A l'évidence et nous y avons l'habitude, il ne faudra donc compter que sur nous-mêmes pour défendre la cause de la faune sauvage et de la nature. Face à cette relative inactivité de nos décideurs et malgré un contexte difficile en raison de la crise sanitaire, notre association est restée pleinement mobilisée sur ses missions premières. A savoir : la sensibilisation du plus grand nombre, la protection des espèces et des espaces, la connaissance.

Pourtant cette année 2021 fut loin d'être simple et aura éprouvé notre capacité de réorganisation et d'adaptation où il a notamment fallu apprendre à travailler sans nécessairement se côtoyer physiquement pour que notre activité en soit le moins affectée possible comme en témoigne le rapport d'activités que vous avez la possibilité de consulter sur notre site Internet qui a récemment fait peau neuve dans une nouvelle mouture encore plus dynamique (*un grand merci à Francis DESJARDINS qui s'est une nouvelle fois pleinement impliqué dans cette actualisation*).

Du Castor au Milan royal en passant par le Triton crêté, le Rôle des genêt, Sonneurs à ventre jaune... pour souligner, s'il le fallait encore, que notre association ne s'intéresse pas qu'aux oiseaux, de nombreux inventaires ont été engagés et réalisés aux quatre coins de notre région pour suivre les espèces patrimoniales et pour confirmer le mauvais état de santé de la majorité de ces espèces.

Très apprécié, notre programme de diagnostics de la biodiversité communale, s'est déployé en 2021 sur 3 nouvelles communes du nord haut-marnais : Villiers-en-Lieu, Magneux et Bettancourt-la-Ferrée. Les inventaires réalisés donnent lieu à quelques pistes de gestion et d'aménagements pour mieux prendre en compte la biodiversité, pistes qui s'adressent aussi bien aux élus qu'aux habitants et agriculteurs. Ce dispositif est également pleinement reconnu puisque de nombreuses communes sur lesquelles nous sommes intervenus ces dernières années sont aujourd'hui labellisées par l'Office Français de la Biodiversité

Le programme refuges LPO bat également son plein avec 49 nouveaux sites conventionnés en 2021 (pour un total de 592 refuges) soit 625 ha qui sont dédiés à la nature de proximité.

Nous sommes également engagés dans la gestion de plusieurs espaces naturels : les étangs d'Outines et d'Arrigny où notre collaboration avec l'OFB perdure depuis plusieurs années, la Réserve naturelle régionale de Belval en Argonne, le Marais du Petit Broué ainsi que la Réserve Naturelle Régionale de Larzicourt pour laquelle nous sommes engagés dans un projet d'acquisition qui devrait permettre de doubler sa surface à terme.

Du côté des bénévoles, l'implication a été également totale. Quelques exemples parmi beaucoup :

- Le comptage annuel des Grues cendrées en période migratoire. Une opération citée en exemple qui mobilise une vingtaine de bénévoles de mi-octobre à fin février tous les dimanches matins qu'il pleuve, qu'il neige ou encore que le lac soit recouvert de brouillard. Un suivi engagé depuis plus d'une quarantaine d'années.
- La protection des busards qui comme l'action précédente trouve un lien avec la profession agricole. Ce sont près de 80 000 kms et quelques 5 500h de bénévolat qui ont été consacrés à cette action sans quoi le Busard cendré aurait sans doute déjà disparu de la plaine champenoise.
- Les comptages des lacs aubois qui ont été maintenus malgré les contraintes là encore dictées par la pandémie et dans un contexte compliqué puisqu'en avril, Laurent Poncin, cheville ouvrière de l'activité, nous a quittés brutalement.

Disparition qui a fortement affecté Bernard Vacheret, qui conduisait toute l'activité depuis près de 25 ans et qui a décidé de passer la main. Enfin, le groupe Aube qui réalise ces comptages voit également en fin d'année la disparition d'un de ses membres éminents en la personne de Jean-Marc Thiollay qui fut également membre de notre conseil d'administration.

Fort heureusement le flambeau a été repris par Thibault Jourdain qui conduit désormais ces comptages qui mobilisent une vingtaine de personnes à chacune de ses opérations de dénombrement qui ont beaucoup de valeur dans la mesure où elles permettent un suivi précis et actualisé de la fréquentation des lacs.

- Je citerai enfin, les nombreuses actions qui sont portées par nos différents groupes locaux qui maillent quasiment l'ensemble de la région.
- Sans compter les nombreuses affaires juridiques dans lesquelles nous nous sommes engagés pour défendre les intérêts de la faune sauvage, les actions de médiations pour trouver des alternatives ou des mesures compensatoires pour accompagner des projets de réaménagements urbains, la participation de plus en plus importante à de nombreuses instances locales, départementales ou régionales.
- J'arrête là et vous renvoie à la lecture de notre rapport d'activité qui dans sa version complète témoigne de notre intense activité.

Je souhaitais donc ici remercier l'équipe salariée qui par son professionnalisme et les bénévoles dont leur implication contribue à maintenir notre niveau de militantisme et notre réactivité sur le terrain. Une reconnaissance qui s'exprime notamment dans notre niveau actuel d'adhésion puisque nous approchons nationalement les 65 000 membres.

Quelques mots sur l'année en cours qui a vu l'arrivée de Léa notre 17^{ème} salariée et de Marie, transfuge de la LPO Grand Est. (*J'en profite également pour vous dire également ma satisfaction d'accompagner la restructuration d'une équipe salariée en Lorraine avec depuis peu une 3^{ème} salariée en place*). 2022 voit également la mise en place d'une nouvelle organisation puisque ce sont désormais Aurélien et Aymeric qui portent la responsabilité de piloter notre association. Je ne doute pas (en tout cas cela n'a aucunement troublé mon sommeil) qu'ils sauront maintenir le niveau d'exigence déjà en place tout en apportant leurs griffes à la conduite de nos activités qui ne cessent finalement de s'intensifier et de se diversifier tout en restant attachés à une gestion responsable et rigoureuse des financements publics.

Et enfin vous dire que nous aurons rapidement un œil déjà tourné vers 2023 car nous aurons à y célébrer notre cinquantième anniversaire, notre association ayant

été créée en 1973 sous l'appellation "Centre Ornithologique de Champagne-Ardenne".

Etienne CLEMENT

Président LPO Champagne-Ardenne

Le rapport moral est mis au vote et accepté à l'unanimité

Avant de poursuivre avec le rapport d'activité, le Président rappelle que notre association s'est, évidemment, adaptée aux mesures sanitaires et en particulier l'équipe salariée. Il signale que notre site internet « a fait peau neuve » et remercie vivement Francis DESJARDINS de s'être une nouvelle fois impliqué dans cette actualisation. Notre programme de diagnostics de la biodiversité communale (DBC) s'est déployé sur 3 nouvelles communes (Villiers-en-Lieu, Magneux et Bettancourt-La-Ferrée).

La parole est ensuite donnée à Aurélien Deschatres et Aymeric Mionnet qui présentent un diaporama retraçant, au travers d'actions phares, l'année 2021 des activités bénévoles et salariés. Remerciements appuyés à nos bénévoles qui ont donnés énormément de temps en 2021.

Le rapport d'activité est accepté à l'unanimité. Il se trouve également sur le site internet de notre association et a été distribué aux personnes présentes.

Présentation des comptes 2021 par Madame LEBONVALET (Expert-Comptable)

« La LPO Champagne-Ardenne a une structure très saine, est bien gérée et toujours aussi rigoureuse »...

Elle souligne l'action très importante des bénévoles en précisant que cette valorisation pour notre trésorerie représente 722 657 € pour plus de 63 000 h ; ce qui reviendrait à l'emploi de 35 salariés à temps plein pour une année... Si notre Association stoppait ses activités à ce jour, elle disposerait de charges d'exploitation équivalant à 6,8 mois pour le traitement de tous les salariés.

Présentation du budget 2022 : budget établi à l'équilibre.

Didier Genevois, trésorier de l'association, lit le rapport de Madame LAMOUREUX (excusée), commissaire aux comptes qui confirme le bilan positif

de notre association et précise « nous certifions que les comptes sont réguliers et sincères... ».

Le bilan financier est voté à l'unanimité par l'assemblée.

Le président passe ensuite au vote des résolutions :

PREMIERE RESOLUTION

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte au conseil d'administration de la régularité de la convocation, de la communication des pièces aux membres de l'association et de la réunion.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 95

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2021, et après lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ce rapport de gestion et les comptes tels qu'ils ont été présentés, ces comptes se soldant par un excédent de 21 995,33 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'administration. LPO Champagne Ardenne.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 95

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne au Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 95

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale connaissance prise d'une erreur dans la rédaction de l'affectation du résultat des résolutions de l'assemblée générale 2020, rectifie ainsi la résolution : « l'excédent de 26 581,88 euros est affecté à la réserve pour Charges de personnel » (et non à la réserve pour Fonds de roulement comme stipulé dans la résolution).

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat 2021 ainsi qu'il suit :

- excédent 2021 s'élevant à 21 995,33 €, affecté au compte réserves pour Fonds de roulement.

La réserve Fonds de roulement est ainsi portée à la somme de 185 551,53 €

La réserve pour Charges de personnel reste à 288 285,95 €

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 95

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions qui y sont relatées.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 95

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibérations, en vue de l'accomplissement des formalités de publicité, dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 95

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée par l'assemblée

Renouvellement du tiers du Conseil d'administration

Les quatre membres sortants du Conseil d'Administration sont :

Claude Bouillon, Didier Donot, Serge Paris et Aurore Thourault.

Ils sollicitent tous un nouveau mandat excepté Serge Paris, pour raisons personnelles. Deux nouveaux candidats se présentent : Dominique Bordereaux et Martine Chevalier.

Tous présentent leurs motivations devant l'assemblée.

Notre conseil d'administration peut comporter 18 membres et nous étions 18 en 2021. Avec 4 sortants, une démission et le décès de l'un de nos administrateurs, nous restons à 12.

Afin de conserver l'équilibre actuel et son renouvellement par tiers, le CA propose que les administrateurs soient élus pour 3 ans.

Cette proposition est acceptée par l'assemblée.

Résultats du vote sur 95 votants :

Claude BOUILLON	95 voix	réélu 3 ans
Didier DONOT	93 voix	réélu 3 ans
Aurore THOURAULT	95 voix	réélue 3 ans
Dominique BORDEREAUX	95 voix	élu 3 ans
Martine CHEVALIER	95 voix	élue 3 ans

Le CA compte désormais 17 membres (pour 18 places).

Prise de paroles des élus présents :

Jacky DESBROSSES, vice-président du Conseil Régional, présente les engagements en faveur de la biodiversité et assure que le Conseil Régional accompagne la LPO Champagne-Ardenne pour la défense de nos valeurs.

Sébastien MIRGODIN, président du Syndicat du Der, président de la 5ème commission du Département de la Marne consacrée en particulier à l'environnement, nous assure de son soutien dans nos actions.

Laurent GOUVERNEUR, représentant du Conseil Départemental de la Haute-Marne, assure notre association de son soutien et précise qu'il faut faire preuve de pragmatisme...

Intervention de Guillaume WIDIEZ qui nous présente l'OFB et qui nous indique :
« L'OFB est présent pour vous épauler... Vous êtes nos yeux ! »

Le Président adresse les remerciements à Serge pour les nombreuses années en tant qu'administrateur et lui transmet le geste de la LPO CA.

Questions diverses écrites des adhérents

1- Un adhérent s'interroge sur les actions de sensibilisation à mettre en place pour empêcher les mauvaises pratiques de taille en période de reproduction et de tonte excessive des pelouses. Le président précise que ce travail est permanent à la LPO et que nous cherchons à obtenir des dates de non entretien des haies en période de reproduction des oiseaux comme c'est déjà le cas pour les agriculteurs.

2- Une seconde question interroge sur le danger que représentent les pesticides et comment sensibiliser le public. Ici aussi, de nombreuses actions de la LPO visent à faire diminuer voire à interdire l'utilisation des pesticides à tous les niveaux (particuliers, collectivités, agriculteurs). Le réseau des refuges LPO en est un exemple. Rappelons que les pesticides sont une des causes du déclin de la biodiversité de notre pays.

3- Un adhérent nous alerte sur le faible nombre d'adhérents en Argonne. Le Président rappelle qu'un groupe local existe sur l'Argonne. Il faut, à travers la politique d'adhésions, accroître notre nombre d'adhérents en Argonne et ailleurs.

4- Un adhérent nous rapporte, en prenant un cas particulier, la problématique entre les travaux sur les bâtiments (réfection, isolation...) et la biodiversité du bâti. Le Président et la médiatrice nature indiquent que nous sommes de plus en plus sollicités sur ces questions. Parfois dans l'urgence alors que des destructions sont constatées ou en cours, amenant à des arrêts de chantiers et/ou des procédures pour destructions d'espèces protégées. Mais aussi, et c'est souhaitable, en amont des travaux permettant d'organiser les choses, en prenant en compte la présence éventuelle de la faune. Il est donc utile de sensibiliser les entreprises, les bailleurs à anticiper les travaux pour éviter les conflits et surtout pour permettre aux espèces d'être prises en compte !

Cette assemblée est également l'occasion de rappeler un certain nombre de nos revendications que le Président soumet au vote de l'assemblée :

A. Pour la mise en place d'une étude sur l'impact du silure sur l'avifaune dans le Grand Est.

Menée sur quelques 700 sites dans le Grand Est, l'enquête « Oiseau de l'année » révèle une chute importante des effectifs de Grèbe huppé dans notre région. Parmi les hypothèses évoquées (niveau d'eau, dérangements), la prédation exercée par le silure est également mise en avant. Omnivore et opportuniste, ce poisson a aujourd'hui colonisé la plupart de nos rivières et de nos plans d'eau. S'il est majoritairement piscivore, ce prédateur opportuniste ne dédaigne pas les oiseaux.

B. Pour l'interdiction de la chasse des espèces en déclin

La France détient le triste record du nombre d'espèces d'oiseaux chassées (64 alors que la moyenne européenne est de 24).

Malgré les préconisations des experts scientifiques, en infraction vis-à-vis des Directives européennes et contre l'avis des français qui s'expriment régulièrement majoritairement lors des consultations publiques, la France autorise le tir

d'espèces en mauvais état de conservation telle que la Tourterelle des bois qui a perdu 80% de ses effectifs en trente ans.

C. Pour la généralisation de la période d'interdiction d'intervention sur les haies Sites de reproduction, de nourrissage et de refuge pour de très nombreuses espèces d'animaux, les haies représentent un petit écosystème en soi. Dès la fin de l'hiver, elles sont colonisées par un cortège d'oiseaux qui y construisent leurs nids. Alors même que des moyens importants sont engagés dans la replantation, la LPO Champagne-Ardenne constate chaque année que des travaux d'élagage ou de taille voire d'arrachage sont réalisés en période de reproduction.

L'arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes pratiques agricoles et environnementales interdit la taille des haies entre le 1^{er} avril et le 31 juillet. Cette période s'applique également

depuis 2002 dans le Bas Rhin et depuis 2012 dans le Haut Rhin où il est interdit de tailler ou d'arracher toute haie entre le 15 mars et jusqu'au 31 juillet. Depuis le 14 décembre 2021, il est également interdit à quiconque d'intervenir sur les haies entre le 1^{er} avril et le 31 juillet.

D. Pour l'instauration de deux jours sans chasse dans chaque département de l'ex région Champagne-Ardenne

La France se distingue des autres pays européens par le fait qu'elle autorise la chasse tous les jours de la semaine en période de chasse.

- Au Royaume-Unis et au Pays-Bas elle est interdite le dimanche,
- En Suisse, la chasse est au niveau des cantons. La moyenne de jours sans chasse est de 2,5.
- En Italie, deux jours sans chasse sont institués,
- En Espagne, la chasse est autorisée en moyenne 3 jours par semaine,

En 2000, la loi Voynet avait instauré un jour sans chasse en l'occurrence le mercredi. Le Conseil Constitutionnel avait estimé qu'une telle disposition était justifiée considérant qu'il s'agissait d'un motif d'intérêt général. Malheureusement et suite à la mobilisation du lobby de la chasse, cette interdiction de chasser le mercredi fut supprimée par le législateur trois ans plus tard, dès 2003

Ces jours de non chasse répondent à une exigence démocratique de donner aux autres utilisateurs de la nature, notamment promeneurs, une garantie minimum de tranquillité et de sécurité certains jours lors de leurs sorties dans la nature.

E. Pour l'extension du réseau des Réserves naturelles régionales et la création d'un réseau de forêts en évolution libre

- Les zones à "fortes" protections réglementaires telles que les *Réserves Naturelles Nationales ou Régionales...* représentent plus de 28 000 hectares, soit 0,6 % du territoire régional. Cela reste toutefois bien inférieur à la moyenne nationale (1,5 %)¹ avec un objectif de 2 % affiché dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Un effort conséquent de création de réserves naturelles doit donc être réalisé pour que notre région se « mette à niveau » du reste du territoire national en tenant compte des fortes disparités (de 1,5 % en Alsace à 0,2 % en Champagne-Ardenne) existantes.
- L'instauration de forêts en évolution libre reste encore marginale. Nous demandons la mise en place de 10% de la surface forestière régionale en libre évolution et sous un statut de protection forte, en application de la stratégie nationale des aires protégées.

F. Pour une planification maîtrisée et respectueuse des milieux naturels des projets d'énergies renouvelables

Au regard des urgences liées au dérèglement climatique dont nous constatons et subissons les premiers effets, il nous paraît essentiel de préciser en premier lieu que notre association n'est pas, par principe, opposée aux énergies renouvelables dont le développement doit, à terme, conduire à la décarbonation de l'énergie que nous utilisons. A la condition toutefois que ce développement ne se fasse pas à n'importe quel prix et n'importe comment !

En premier lieu, il convient de préciser que la LPO Champagne-Ardenne considère que la meilleure façon de diminuer l'empreinte écologique du secteur de l'énergie est d'être plus sobre dans nos consommations en faisant la chasse au gaspillage, en limitant au maximum les consommations pour des usages non essentiels et en développant l'efficacité énergétique (même service rendu avec moins d'énergie consommée).

Les moyens de production d'énergies renouvelables doivent avoir un impact maîtrisé sur la biodiversité (pas de perte nette) au risque de ne pas atteindre les objectifs fixés pour tenter de diminuer les impacts du dérèglement climatique.

En conséquence la LPO Champagne-Ardenne est défavorable et s'opposera à l'implantation d'énergies renouvelables (éolien, méthanisation, photovoltaïque...) dans les espaces à forts enjeux environnementaux.

Par espaces à forts enjeux environnementaux, nous entendons :

- les Zones de protection spéciales (ZPS),
- les Zones spéciales de conservation (ZSC),
- les Espaces naturels sensibles (ENS),
- Les ZNIEFF de type 1
- les forêts,
- les plans d'eau intégrés dans des périmètres RAMSAR,
- les voies de déplacement des espèces sensibles ou à enjeu,

- et tous autres espaces dès lors qu'ils auront été repérés comme espaces vitaux (sites de nidification, d'alimentation ou d'hivernage)

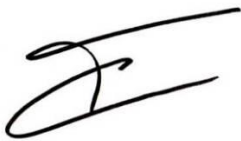
Les 6 motions sont validées à l'unanimité par l'assemblée.

Elles seront portées à la connaissance de la préfecture, des élus, de la DREAL et de la presse.

Etienne souhaite une pleine réussite à Christophe HERVE, notre ancien directeur, qui prend la direction de la LPO Alsace.

Le Président remercie toutes les personnes présentes et déclare l'Assemblée Générale 2021 de notre association close à 12h12.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'E' followed by a horizontal line and a flourish.

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be the letters 'uy' with a flourish.